

DEL N° 07-04/2022-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

En application des dispositions codifiées aux articles L1612-12 et L2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'approbation du compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2021, tel qu'il lui a été présenté par le comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



Délibération rendue exécutoire
Par sa transmission en Préfecture le 19/4/22
Et sa publication le 19/4/22
Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022

Date de convocation :
11/03/2022

Date d'envoi :
17/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Martine BOURDIN, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 06
Absents : 03
Pouvoirs : 02
Votants : 08

Elus du CCAS :

Mesdames Martine BOURDIN, Lyn FAIPOUX, Christine MENORET et
Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET
Madame Alda ROUMAGNOU
Madame Claudine PINGUET

Excusés avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Madame Claudine PINGUET a donné pouvoir à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Madame Christine MENORET.

XXXXXXXXXXXX